



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 12 avril 2021

Intervention de Primaël PETIT

Délibération n° 18 : subvention Diwan Nantes

Mes chers collègues,

Nous y voici, peut-être la dernière délibération concernant l'école Diwan de Nantes qui se situe rond-point des Châtaigniers à cheval entre nos deux communes Saint-Herblain et Nantes et dans laquelle 57 enfants herblinois sont scolarisés.

Cette délibération elle est assez surprenante... pour 2 raisons :

Premièrement au niveau du montant bien sûr dérisoire ou « quasi anecdotique ». Ça c'est pas de moi mais de l'une de vos adjointe (madame Simon).

Alors il se trouve que ce montant quasi anecdotique de 250 € n'a jamais été réévalué depuis 2009. Nos impôts augmentent comme le coût de la vie mais la subvention Diwan, elle, ne fait que baisser. Baisser oui parce que le montant de cette subvention était de 16500 € en 2015 pour arriver à 250€ aujourd'hui. En politique cela s'appelle un désengagement. En pleine crise sanitaire les parents apprécieront.

Et cette délibération elle arrive aussi après plusieurs conseils où la question bretonne a soulevé tantôt.. un pétage de plomb, « braquage à la bretonne », tantôt un mépris sans nom, « parler d'une langue artificielle », et on l'a vu au dernier conseil poussant le bouchon jusqu'à s'en prendre directement aux enfants. C'est inacceptable ! Les parents sont extrêmement choqués.

Alors en guise d'apaisement et pour éviter une énième polémique et au vu du montant quasi anecdotique de cette délibération, je vous ai écrit personnellement monsieur le maire, mon cher Bertrand ! Pour vous demander de ne pas passer cette délibération, ou tout du moins de la reporter à une date ultérieure. Je vous en ai expliqué les raisons, au vu des derniers débats, au vu des attaques. J'attends toujours une réponse à ma lettre... vous n'avez même pas daigné me répondre. C'est sûrement ça votre vision des dialogues herblinois.





Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Jamais dans l'histoire, une collectivité n'a versé 1 € symbolique à une association pour l'aider. Alors quel était le but de cette délibération ? Si ce n'est faire le buzz encore une fois ? Vous l'avez d'ailleurs annoncé à la presse « ça va faire parler » !

Cette proposition de 250 € ne serait perçue que comme une attaque bête et méchante envers une école et des familles herblinoises qui n'ont rien demandé à personne et qui avaient peut-être même cru à vos belles promesses. Je vous rappelle que lors de la campagne électorale vous affirmiez que vous mettriez en place un périmètre scolaire. Vous l'avez même réaffirmé lors du Conseil de décembre.

Maintenir cette délibération d'un euro symbolique donc, ah non pardon d'un enfant symbolique ou je ne l'espère pas celle d'un enfant quasi anecdotique, c'est la délibération du mépris !

Vous vous démarquez également de votre prédécesseur, Charles Gautier lui qui avait mis en place cette aide et qui avait été le premier maire de l'agglomération à signer la charte ya d'ar brezhoneg.

Vous vous démarquez également des députés socialistes et communistes qui ont voté à l'assemblée nationale à une très large majorité le projet de loi Molac sur la protection des langues régionales.

Vous nous avez expliqué un peu plus tôt que les finances de la ville étaient très saines. Très bien. Ce n'est donc pas à cause de ça que vous ne donnez plus rien. Vous n'êtes pas sans savoir que la dotation versée par l'Etat "la dotation forfaitaire des communes" repose sur plusieurs critères. L'un de ces critères est le nombre d'enfants de la commune en âge d'être scolarisé (entre 3 et 16 ans). Tout ça pour dire que ces enfants on est bien contents de les trouver quand il s'agit de percevoir les dotations de l'Etat, qu'ils soient scolarisés dans le public, dans le privé ou dans une école Diwan, celle de l'Angevinière ou celle du rond-point des châtaigniers. Oui, l'Etat, lui, il ne fait pas de différence entre les enfants contrairement à vous.

Et des différences il y en a d'autres, et depuis longtemps. Lorsque la commune verse à l'enseignement privé catholique 485 € pour un enfant du primaire et 1 198 € par enfant de maternelle, elle ne verse donc que 250 € pour un enfant de Diwan. Inutile de vous rappeler que Diwan est une école gratuite et laïque. Vous avez déjà été interpellé sur cette différence et vous n'apportez jamais aucune réponse. Et ne nous parlez pas de contractualisation j'ai lu ça aussi dans la presse ça ne concerne pas la commune mais le rectorat. Ne nous parlez pas non plus de loi sur l'égalité des chances, vous versiez déjà des subventions à l'enseignement privé catholique dès la maternelle alors que vous n'en étiez pas obligé. Quelques chiffres encore vous les avez cité dans le nouveau budget 14.9 millions d'euros pour l'éducation et 450 000 € fléchés pour les OGEC. on peut additionner les montants des 2 prochaines délibérations, rien ne justifie de tels écarts..



Citoyen-nes
engagé-es



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

(En 2009 : 250 € pour diwan et 319.16 € pour le privé catholique) pour mémo

Vous faites visiblement une différence entre ces enfants en fonction de je ne sais pas moi, leur langue ou leur religion ? Nous, nous ne faisons pas de différence entre les enfants !

Ce sont des enfants herblinois comme les autres ! Ils ont droit au respect et à la même considération !

Nous l'avons annoncé un peu plus tôt, nous n'allons pas prendre part aux 2 prochains votes.

Enfin madame Yharrassarry, je vous souhaite bon courage dans votre mission. La situation que je décris dure depuis plusieurs années et vous n'y êtes pour rien, moi non plus d'ailleurs enfin j'espère. Vous avez évoqué les protocoles sanitaires et toutes les difficultés supplémentaires dans les écoles liées à la crise sanitaire, vous le savez les écoles associatives doivent s'y conformer également. Alors j'espère que vous rencontrerez les responsables de ces écoles. Peut-être que vous les visiterez même et que vous saurez renouer le dialogue avec elles c'est tout ce que je vous souhaite.

Merci.



Citoyen-nes
engagé-es